

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville,
le lundi 18 mars 2024 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

- 4.1 remplacement du panneau électrique principal au Centre civique Luc Germain
- 4.2 demande de prix pour installation d'un système d'urgence et lettrage complet -
Camionette neuve - Caserne incendie de Rivière-au-Renard
- 4.3 ouverture de soumission - Acquisition de quatre (4) génératrices extérieures
monophasées
- 4.4 ouverture de soumission - Acquisition de deux (2) génératrices extérieures
triphases
- 4.5 ouverture de soumission - Installation de six (6) génératrices extérieures
- 4.6 ouverture de soumission - Acquisition d'une remorque fermée de 16 pieds
- 4.7 ouverture de soumission - Acquisition de pièces pour l'installation de six (6)
génératrices extérieures
- 4.8 ouverture de soumission - Remplacement des rails des décanteurs
- 4.9 ouverture de soumission - Sable, gravier et autres matériaux 2024-2025

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement

5.3 Loisirs et culture

- 5.3.1 offre de service Association des personnes handicapées de Gaspé Inc.
- 5.3.2 autorisation course Bouge ! Jusqu'au bout du monde, 2ième édition
- 5.3.3 aide financière - Club de boxe olympique du Grand Gaspé
- 5.3.4 proposition de service - Décorations pour la saison estivale Gaspé et Rivière-au-Renard
- 5.3.5 adoption du plan d'action et du bilan 2023 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées
- 5.3.6 transport collectif jeunes - Saison 2023-2024
- 5.3.7 proposition de services - Plantation pour les fleurs secteurs du centre-ville de Gaspé et de Rivière-au-Renard

5.4 Travaux publics

- 5.4.1 approbation d'un plan d'action à la suite d'un dépassement de plomb dans l'eau
- 5.4.2 mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

5.5 Services administratifs et aéroport

- 5.5.1 rapport d'activités du trésorier - Élections municipales
- 5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

- 5.6.1 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 (second projet 1156-11-65)
- 5.6.2 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1172-12 (second projet 1172-12-13)
- 5.6.3 projet - Han-Logement - Secteur de la rue Forest - Cession de terrain - Lots 6 624 402, 6 624 403 et 6 624 404, cadastre du Québec

5.6.4 regroupement d'achat en commun - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2024-2029

5.7 Direction générale

5.7.1 paiement de la demande de paiement #4 - Travaux de mise aux normes des surpresseurs - Boulevard de Gaspé et rue Forest

5.7.2 dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023

5.7.3 déclaration - Journée et mois de l'autisme 2024

5.7.4 proposition budgétaire Société québécoise des infrastructures - Démolition des bâtiments de l'ancien centre de services du ministère des Transports et de la Mobilité durable

5.8 Ressources humaines

5.8.1 embauche d'une personne salariée au poste de remplacement temporaire d'opérateur-contrôleur au LET

5.9 Projets majeurs

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

7.1 AVIS DE MOTION 1156-11-65

7.2 AVIS DE MOTION 1172-12-13

7.3 décrétant un emprunt de 1 112 867.50 \$ et une dépense d'une somme de 1 112 867.50 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de l'usine d'épuration des eaux usées de Sandy-Beach et de composantes des réseaux d'aqueduc et d'égout

8. RAPPORT DES COMITÉS

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Jocelyn Villeneuve,
Greffier-adjoint**